



Juillet 2018

Madame, Monsieur, bonjour.

Le président, les membres du conseil d'administration (CA), et les entraîneur/e/s, vous souhaitent la bienvenue pour cette nouvelle saison qui débutera en semaine 37.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription aux activités du club. Ce dernier est à retourner par courrier postal à : VELAY GYM, 16 place de la Libération, 43000 LE PUY. A toutes fins utiles, la boîte aux lettres du club se situe à cette adresse, dans le mur des escaliers montant à la salle de gymnastique, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Communauté d'agglomération, à côté de la caserne des sapeurs-pompiers du Puy (aller tout droit après franchissement de la porte vitrée automatique ; la BAL se trouve à droite, en face de l'entrée intérieure de la salle d'arts martiaux).

ATTENTION, le nombre de places par catégorie ou cours étant limité, les premiers dossiers complets seront les premiers retenus.

Date BUTOIR : lundi 20 AOÛT 2018

Une éventuelle garantie de « réservation » nécessite le strict remplissage de la fiche d'inscription et la réception de toutes les pièces demandées, règlement total compris, même si celui-ci est fractionné.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Fiche d'inscription entièrement remplie dont autorisation signée (verso), pour les mineurs des deux parents ou des personnes ayant autorité.
- Certificat médical de moins de 3 mois (*obligatoire pour les nouveaux adhérents et les compétiteurs*) notifiant spécifiquement l'aptitude à la pratique de la gymnastique, « en compétition » pour les gymnastes concerné/e/s. Les adhérents 2017-2018 remplissant les conditions requises peuvent se contenter de fournir l'attestation liée au questionnaire de santé (Cerfa n°15699*01) proposée par le FFGym.
- Bulletin(s) FFGym annexé(s) à la notice portant sur les garanties assurantielles. *Lorsqu'aucune complémentaire n'est souscrite, le bulletin n°2 doit quand-même être rempli, daté, signé, et remis au club.*
- Deux enveloppes, format **16 x 23 cm** uniquement, chacune avec deux timbres, libellées à vos nom et adresse postale et votre adresse mail à noter sur le bulletin d'inscription (merci d'avance de la transcrire lisiblement en veillant particulièrement aux majuscules ou minuscules, aux points et aux tirets).
- Deux photographies d'identité couleur (inscrire au dos le nom et le prénom du gymnaste).
- Règlement (à libeller à Velay Gym),
 - soit par chèque(s) bancaire(s) daté(s) du jour de la demande d'inscription, avec le nom du (des) gymnaste(s) inscrit(s) au dos (*fractionnement possible en 3 fois maximum*) ;
 - soit par Chèques Vacances ou Coupons Sports ;
 - soit par Chèques Livret Loisirs Jeunes (habitants du Puy-en-Velay) jusqu'au 31/10/2018 ;
 - soit en numéraire.

N.B. : Les tickets CAF ne sont pas acceptés car relatifs à une inscription en centre de loisirs agréé.

Chaque gymnaste bénéficie de 2 séances consécutives d'essai au terme desquelles il peut demander l'intégrale restitution du règlement s'il décide d'arrêter l'activité à Velay Gym. **Passées ces 2 séances, et quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera accordé.**

Les parents restent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à leur prise en charge par l'entraîneur/e dans la salle de gymnastique. Ne déposez jamais vos enfants sans vous assurer de la présence de l'entraîneur/e. Les parents sont également responsables à la fin de la séance lorsque le gymnaste quitte la salle de gymnastique et rejoint les vestiaires. Ils ne peuvent assister aux enseignements. Ne pas apporter d'objet de valeur lors des cours.

La participation aux quelques compétitions organisées par la Fédération implique le port d'une tenue réglementaire. Celle du club qui est exigée en compétition par équipes permet aussi de concourir en individuel. Pour les filles, elle comporte un justaucorps et une veste de survêtement, et, pour les garçons, un léotard (haut), un sokol (bas), et un short. Compter environ 100 euros.

Un document spécifique de commande sera ultérieurement fourni.

PLANIFICATION des COURS 2018-2019
Gym. Artistique Féminine (GAF) et Masculine (GAM)

JOUR	GROUPE	HORAIRE	LIEU
LUNDI	CLASSE GYM filles (compétition) voir cadre spécifique en bas de page	16h15 - 18h00	Gymnase MASSOT
MARDI	CLASSE GYM filles (compétition) voir cadre spécifique en bas de page	15h30 - 17h30	Gymnase MASSOT
MARDI	GAF compétition nées en 2007 et avant [1 ^{er} cours]	17h30 - 19h45	Gymnase MASSOT
MERCREDI	Babygym 2 ans (2016) avec présence obligatoire d'un parent	9h15 - 10h00	Gymnase MASSOT
MERCREDI	GAM/Poussins, nés entre 2007 et 2012	9h30 - 11h30	Gymnase MASSOT
MERCREDI	GAF compétition benjamines (2008-2009) [1 ^{er} cours]	10h15 - 12h15	Gymnase MASSOT
MERCREDI	Poussines (2010-2011-2012) loisirs et compétition	13h30 - 15h15	Gymnase LIBÉration
MERCREDI	Minipouss (2013)	15h30 - 16h30	Gymnase LIBÉration
MERCREDI	Babygym (2014-2015)	16h45 - 17h30	Gymnase LIBÉration
MERCREDI	GAF loisirs nées entre 2006 et 2009	17h30 - 19h15	Gymnase LIBÉration
JEUDI	CLASSE GYM filles (compétition) voir cadre spécifique en bas de page	16h15 - 18h00	Gymnase MASSOT
JEUDI	GAF compétition nées en 2007 et avant [2 ^e cours]	18h00 - 20h00	Gymnase MASSOT
VENDREDI	GAF compétition benjamines (2008-2009) [2 ^e cours]	17h30 - 19h30	Gymnase LIBÉration
VENDREDI	GAF loisirs nées en 2005 et avant	20h00 - 21h30	Gymnase MASSOT
SAMEDI ^(*)	GAM/Poussins compétition, nés entre 2007 et 2012 [2 ^e cours]	9h15 - 10h45	Gymnase MASSOT
SAMEDI ^(*)	Poussines (2010-2011-2012) loisirs et compétition	10h45 - 12h30	Gymnase MASSOT
SAMEDI ^(*)	Poussines (2010-2011-2012) loisirs	14h00 - 15h45	Gymnase LIBÉration

* Par exception, en 2019, quelques cours sont susceptibles d'être annulés en raison du calendrier compétitif.

TARIFS d'INSCRIPTION 2018-2019

Groupes	Pédagogie	Adhésion ⁽¹⁾	Licence	Total €
Babygym (section petite enfance)	80.00	10.00	30.00	120.00
Minipouss (section petite enfance)	90.00	10.00	30.00	130.00
Poussins/ines loisirs ou GAF/GAM loisirs (1 cours)	123.00	10.00	32.00	165.00
COMPÉTITION dont classe gym : 2 cours hebdo ⁽²⁾	194.00 ⁽²⁾	10.00	36.00	240.00 ⁽²⁾

(1) Pour une même famille, l'adhésion à l'association Velay Gym donnant une voix lors de l'AG n'est perçue qu'une fois. (2) 3 cours : majoration 20 €

A partir du 2^e enfant, une réduction supplémentaire de 10 € est accordée par sœur ou frère inscrit, soit au total moins 20 € pour la ou le second enfant, moins 30 € pour la ou le troisième...

Les montants ci-dessus ne comprennent ni le coût de la tenue réglementaire du club pour les compétitions par équipes, ni celui du costume (+/- accessoires) et des places pour la ou les représentations du gala de fin de saison. De même, le surcoût lié à la participation à des stages proposés durant les vacances scolaires n'est pas inclus.

En section compétition, les frais de déplacement et/ou d'hébergement des gymnastes en département et en région sont à la charge des parents.

Obligatoire pour bénéficier des activités payantes proposées par l'association, l'adhésion au club n'intervient qu'après la validation du bureau directeur. Le caractère définitif de l'inscription pour la saison se traduit notamment par la prise de la licence de la fédération française de gymnastique.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES au 06 74 21 72 90 ou à velaygym@gmail.com

CLASSE GYM. Section COMPÉTITION nécessitant la participation à un **minimum de 2 cours hebdomadaires.**

Collège Jules-Vallès : lundi et jeudi à 16h15 +/- mardi à 17h30.

Groupe scolaire Saint-Joseph/Le Rosaire : mardi à 15h30 et jeudi à 18h.

Concerne cependant toutes les FILLES du primaire et du secondaire bénéficiant aussi d'un aménagement du temps scolaire leur permettant d'être à l'heure de début des cours dans les installations de Massot.